

A CONSERVER

SECTEUR JEUNESSE DU C.S.C. ALLEE VERTE
Informations, actions, fonctionnement et règles de vie
2014-2015

Orientations du projet jeunesse

Accompagner les étapes de socialisation
Favoriser l'esprit d'initiative et valoriser l'apprentissage à la vie collective
Susciter la découverte et l'ouverture au monde
Encourager diverses formes d'expression individuelle et collective

Actions

Les 11-13 & 14-16 ans : accueil et écoute à l'Espace Jeunes, activités et animations, jeux, billard, ping-pong, baby-foot, jeux de société... ateliers, stages, camps, sorties et soutien aux projets.
Plannings d'activités réalisés par les jeunes, avec le soutien de l'équipe d'animation.

Jours et horaires d'ouverture

Périodes scolaires :

11-13 ans	Mercredi de 13h30 à 17h30 (activités) et 17h30 à 19h (accueil/projets) Samedi de 14h à 18h30 (accueil/projets)
14-15 ans	Mercredi de 14h00 à 19h (activités et/ou accueil/projets)
16- 25 ans	Vendredi de 17h30 à 19h30 (accueil/projets)
16- 25 ans	Samedi de 14h à 18h30 (accueil/projets)

Vacances scolaires :

11-13 ans	Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 (activités) ou 14h à 18h (accueil/projets/ateliers)
14-15 ans	Les lundis, mardis, jeudis de 14h00 à 18h00 (activités et/ou accueil/projets)
14-15 ans	Les mercredis et vendredis 14h00 à 19h00 (activités et/ou accueil/projets)
16- 25 ans	Les mercredis et vendredis 17h30 à 19h00 (activités et/ou accueil/projets)

Inscriptions et paiements des activités

Périodes scolaires :

11-13 ans : pour les activités réservations au moins 48 heures avant, pour l'accueil/projets pas de réservations obligatoires, mais autorisation parentale périodique.

Prise en charge tout l'AM et facturation entre chaque période sur présences réelles.

14-16 ans : si organisation d'activités ponctuelles réservations et paiement au moins la veille de l'activité. Toute activité est considérée comme réservée au moment du paiement et reste non remboursable, sauf cas exceptionnel à l'appréciation des animateurs, en lien avec les parents. Un minimum de 5 jeunes inscrits à une activité est requis pour les trajets en minibus ou en transports en commun autorisation parentale à chaque sortie, pour l'accueil/projets pas de réservations mais autorisation annuelle.

Possibilité de fonctionnement identique aux 11-13 ans : prise en charge tout l'AM et facturation entre chaque période sur présences réelles.

Vacances scolaires :

11-13 ans : pour les activités réservations au moins 48 heures avant, pour l'accueil/projets pas de réservations obligatoires, mais autorisation parentale périodique.

Prise en charge tout l'AM et facturation après la période sur présences réelles.

14-16 ans : si organisation d'activités ponctuelles réservations et paiement au moins la veille de l'activité. Toute activité est considérée comme réservée au moment du paiement et reste non remboursable, sauf cas exceptionnel à l'appréciation des animateurs, en lien avec les parents. Un minimum de 5 jeunes inscrits à une activité est requis pour les trajets en minibus ou en transports en commun autorisation parentale à chaque sortie, pour l'accueil/projets pas de réservations mais autorisation annuelle.

Possibilité de fonctionnement identique aux 11-13 ans : prise en charge tout l'AM et facturation après la période sur présences réelles.

Adhésion

Elle est obligatoire pour participer aux activités de l'Espace Jeunes

L'adhésion est annuelle, de juillet à juin. Pour les jeunes de moins de 16 ans, c'est un des parents ou tuteur légal qui prend l'adhésion, les jeunes de plus de 16 ans sont adhérents en tant que tel.

Elle signifie l'accord de la famille avec le projet et le respect des règles de fonctionnement de l'Association et de l'Espace Jeunes. Elle assure tous les adhérents au cours des activités.

A RETOURNER SIGNE

SECTEUR JEUNESSE DU C.S.C. ALLEE VERTE
Informations, actions, fonctionnement et règles de vie
2014-2015

Orientations du projet jeunesse

- Accompagner les étapes de socialisation
- Favoriser l'esprit d'initiative et valoriser l'apprentissage à la vie collective
- Susciter la découverte et l'ouverture au monde
- Encourager diverses formes d'expression individuelle et collective

Actions

Les 11-13 & 14-16 ans : accueil et écoute à l'Espace Jeunes, activités et animations, jeux, billard, ping-pong, baby-foot, jeux de société... ateliers, stages, camps, sorties et soutien aux projets.
Plannings d'activités réalisés par les jeunes, avec le soutien de l'équipe d'animation.

Jours et horaires d'ouverture

Périodes scolaires :

11-13 ans	Mercredi de 13h30 à 17h30 (activités) et 17h30 à 19h (accueil/projets) Samedi de 14h à 19h (accueil/projets)
14-15 ans	Mercredi de 14h à 19h (activités et/ou accueil/projets)
16- 25 ans	Vendredi de 17h30 à 19h30 (accueil/projets)
16- 25 ans	Samedi de 14h à 18h30 (accueil/projets)

Vacances scolaires :

11-13 ans	Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 (activités) et 17h à 18h (accueil/projets)
14-15 ans	Les lundis, mardis, jeudis de 14h00 à 18h00 (activités et/ou accueil/projets)
14-15 ans	Les mercredis et vendredis 14h00 à 19h00 (activités et/ou accueil/projets)
16- 25 ans	Les mercredis et vendredis 17h30 à 19h00 (activités et/ou accueil/projets)

Inscriptions et paiements des activités

Périodes scolaires :

11-13 ans : pour les activités réservations au moins 48 heures avant, pour l'accueil/projets pas de réservations obligatoires, mais autorisation parentale périodique.

Prise en charge tout l'AM et facturation entre chaque période sur présences réelles.

14-16 ans : si organisation d'activités ponctuelles réservations et paiement au moins la veille de l'activité. Toute activité est considéré comme réservée au moment du paiement et reste non remboursable, sauf cas exceptionnel à l'appréciation des animateurs, en lien avec les parents. Un minimum de 5 jeunes inscrits à une activité est requis pour les trajets en minibus ou en transports en commun autorisation parentale à chaque sortie, pour l'accueil/projets pas de réservations mais autorisation annuelle.

Possibilité de fonctionnement identique aux 11-13 ans : prise en charge tout l'AM et facturation entre chaque période sur présence réelles.

Vacances scolaires :

11-13 ans : pour les activités réservations au moins 48 heures avant, pour l'accueil/projets pas de réservations obligatoires, mais autorisation parentale périodique.

Prise en charge tout l'AM et facturation après la période sur présences réelles.

14-16 ans : si organisation d'activités ponctuelles réservations et paiement au moins la veille de l'activité. Toute activité est considéré comme réservée au moment du paiement et reste non remboursable, sauf cas exceptionnel à l'appréciation des animateurs, en lien avec les parents. Un minimum de 5 jeunes inscrits à une activité est requis pour les trajets en minibus ou en transports en commun autorisation parentale à chaque sortie, pour l'accueil/projets pas de réservations mais autorisation annuelle.

Possibilité de fonctionnement identique aux 11-13 ans : prise en charge tout l'AM et facturation après la période sur présences réelles.

Adhésion

Elle est obligatoire pour participer aux activités de l'Espace Jeunes

L'adhésion est annuelle, de juillet à juin. Pour les jeunes de moins de 16 ans, c'est un des parents ou tuteur légal qui prend l'adhésion les jeunes de plus de 16 ans sont adhérents en tant que tel.

Elle signifie l'accord de la famille avec le projet et le respect des règles de fonctionnement de l'Association et de l'Espace Jeunes. Elle assure tous les adhérents au cours des activités.

A RETOURNER SIGNE

Elle donne droit à :

Pour les parents :

- être membre de l'association, prendre part au vote lors de l'Assemblée Générale,
- intégrer ou participer à la commission enfance jeunesse familles de l'association.

Pour les jeunes

- l'accueil à l'Espace Jeunes,
- participer aux activités, animations et aux différents projets,
- utiliser le matériel pendant les temps d'accueil du secteur jeunes et du pôle informatique,
- bénéficier du soutien des animateurs pour diverses initiatives (activités, sorties, projets...).

Règles de vie

Elles sont établies au nom de :

- la sécurité et du respect des individus, des locaux et du matériel,
- les lois officielles régissant la vie en société,
- le Projet Social 2012/2015 de l'Association

Les droits existent si les règles de vie suivantes sont respectées :

- respecter chaque individu ainsi que les locaux et le matériel,
- il est interdit de fumer dans les locaux,
- il est interdit de consommer de l'alcool et tout produit illicite dans les locaux ou à proximité, de venir sous l'emprise de l'alcool ou de drogues,
- respecter ses engagements.

En cas de non-respect :

L'association et les personnes mandatées par l'association se réservent le droit de :

- prévenir les parents,
- obtenir réparation matérielle ou financière des dégâts occasionnés,
- interdire l'accès aux activités et/ou à l'Espace Jeunes d'une ou plusieurs personnes pendant une période déterminée,
- déposer plainte dans le cas d'acte grave,
- fermer les accueils et interrompre toutes les activités du secteur jeunes pendant une durée déterminée.

Le fonctionnement et les règles de vie de l'Espace Jeunes doivent être l'objet de réflexions entre jeunes, élus associatifs, parents et l'équipe professionnelle du Centre SocioCultuel de l'Allée Verte. Les règles de vie sont applicables pour l'année en cours. Elles peuvent être discutées afin de les faire évoluer d'une année sur l'autre.

Autorisation, décharge

Afin de permettre l'exploitation des images des jeunes (journaux, médias, site Internet du Centre Socio-Culturel), il est nécessaire d'obtenir l'**autorisation des responsables légaux** : j'autorise la diffusion je n'autorise pas la diffusion que l'**image** de mon enfant soit **diffusée**.

J'autorise mon enfant à quitter seul le centre Je n'autorise pas que mon enfant à quitter seul le centre

L'équipe d'animation se décharge de toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait à un jeune en dehors des temps d'activités encadrées. A partir de 14 ans, le jeune est libre d'aller et venir dans la structure pendant les temps d'accueils/projets s'il a une autorisation parentale. A l'extérieur de l'Espace Jeunes, il est sous la responsabilité de ses parents.

La signature de ce document est un engagement pour favoriser l'accueil et l'intégration de tous et toutes.

Je soussigné(e) (**nom & prénom du jeune**), atteste avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement de l'Espace Jeunes du Centre Socio-Culturel de l'Allée Verte et de les respecter.

Signature du jeune avec la mention "lu et approuvé"

Je soussigné(e) (**nom & prénom du(des) responsable(s) légal(aux)**)....., atteste avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement de l'Espace Jeunes du Centre Socio-Culturel de l'Allée Verte

Signature du(des) responsable(s) légal(aux) avec la mention "lu et approuvé"

A CONSERVER

Elle donne droit à :

Pour les parents :

- être membre de l'association, prendre part au vote lors de l'Assemblée Générale,
- intégrer ou participer à la commission enfance jeunesse familles de l'association.

Pour les jeunes

- l'accueil à l'Espace Jeunes,
- participer aux activités, animations et aux différents projets,
- utiliser le matériel pendant les temps d'accueil du secteur jeunes et du pôle informatique,
- bénéficier du soutien des animateurs pour diverses initiatives (activités, sorties, projets...).

Règles de vie

Elles sont établies au nom de :

- la sécurité et du respect des individus, des locaux et du matériel,
- les lois officielles régissant la vie en société,
- le Projet Social 2012/2015 de l'Association

Les droits existent si les règles de vie suivantes sont respectées :

- respecter chaque individu ainsi que les locaux et le matériel,
- il est interdit de fumer dans les locaux,
- il est interdit de consommer de l'alcool et tout produit illicite dans les locaux ou à proximité, de venir sous l'emprise de l'alcool ou de drogues,
- respecter ses engagements.

En cas de non-respect :

L'association et les personnes mandatées par l'association se réservent le droit de :

- prévenir les parents,
- obtenir réparation matérielle ou financière des dégâts occasionnés,
- interdire l'accès aux activités et/ou à l'Espace Jeunes d'une ou plusieurs personnes pendant une période déterminée,
- déposer plainte dans le cas d'acte grave,
- fermer les accueils et interrompre toutes les activités du secteur jeunes pendant une durée déterminée.

Le fonctionnement et les règles de vie de l'Espace Jeunes doivent être l'objet de réflexions entre jeunes, élus associatifs, parents et l'équipe professionnelle du Centre SocioCultuel de l'Allée Verte. Les règles de vie sont applicables pour l'année en cours. Elles peuvent être discutées afin de les faire évoluer d'une année sur l'autre.

Autorisation, décharge

Afin de permettre l'exploitation des images des jeunes (journaux, médias, site Internet du Centre Socio-Culturel), il est nécessaire d'obtenir l'**autorisation des responsables légaux** : j'autorise la diffusion je n'autorise pas la diffusion que l'**image** de mon enfant soit **diffusée**.

J'autorise mon enfant à quitter seul le centre. Je n'autorise pas que mon enfant à quitter seul le centre

L'équipe d'animation se décharge de toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait à un jeune en dehors des temps d'activités encadrées. A partir de 14 ans, le jeune est libre d'aller et venir dans la structure pendant les temps d'accueils/projets s'il a une autorisation parentale. A l'extérieur de l'Espace Jeunes, il est sous la responsabilité de ses parents.

La signature de ce document est un engagement pour favoriser l'accueil et l'intégration de tous et toutes.

Je soussigné(e) (**nom & prénom du jeune**), atteste avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement de l'Espace Jeunes du Centre Socio-Culturel de l'Allée Verte et de les respecter.

Signature du jeune avec la mention "lu et approuvé"

Je soussigné(e) (**nom & prénom du(des) responsable(s) légal(aux)**)....., atteste avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement de l'Espace Jeunes du Centre Socio-Culturel de l'Allée Verte

Signature du(des) responsable(s) légal(aux) avec la mention "lu et approuvé"